

INTRODUCTION DES TACHYGRAPHES INTELLIGENTS



Génération



Suisse



Union Européenne

Depuis
Août
2023

Pour les véhicules neufs il faut se baser selon le calendrier européen (accès le plus simple possible au marché UE du transport routier).

Les véhicules pour le trafic intérieur ne sont pas soumis à cette obligation d'équipement. (Immatriculation possible jusqu'au 31 mai 2024 mais l'appareil doit être ensuite remplacé dans un délai de 24 mois).

Un véhicule nouvellement immatriculé devra être équipé d'un tachygraphe de la version (GEN2 V2).

Cela s'applique également au Liechtenstein.



Fin 2024
-
Août
2025


GEN V1, anciens tachygraphes doivent être remplacés d'ici le 19.08.2025

Pas de changement pour les véhicules ne faisant que du trafic intérieur.

Tous les véhicules professionnels équipés d'un appareil d'ancienne génération et engagés à l'international devront faire installer un tachygraphe de la version 2 dès le 1er janvier 2025.



Avant
Juillet
2026

La Suisse pourrait envisager la possibilité de l'étendre au transport national. 

information supplémentaire dans la carte du conducteur: stocke les données de 56 jours ouvrables (28 pour les cartes antérieures aux G2 V2)

Tous les véhicules utilitaires de + de 2,5t (les véhicules légers entre 2,5 et 3,5t) devront être équipés d'un tachygraphe de 2^{ème} génération s'ils effectuent des transports internationaux.



TachiFoxPro

Tachifox est un logiciel d'évaluation OT pour le chauffeur et l'entreprise. Adapté au GEN2 V1 et V2



LES
ROUTIERS
+
SUISSES

Sources:

<https://www.routiers.ch/swisscamion/detail/arv-unsere-antwort-farenschreiber-fuer-lieferwagen>

<https://www.astra.admin.ch/astra/fr/home/services/vehicules/tachygraphe-numeriquw/introduction-tachygraphe-intelligent.html>

<https://www.admin.ch/gov/fr/acceuil/documentation/communiqués/msg-id-95607.html>